



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 75211

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les dispositions relatives au divorce, et notamment celles concernant la prestation compensatoire. Elle lui indique que bon nombre de divorcés dénoncent la persistance d'injustice en matière de prestation compensatoire, et cela malgré l'adoption de la loi n° 2000-596 du 30 juin 2000. Dès lors ils appellent de leurs vœux des aménagements législatifs afin d'éteindre notamment la dette au moment du décès du débiteur et d'appliquer, quelle que soit la nature du divorce, des règles fiscales identiques. Elle lui demande de l'informer des intentions du gouvernement sur ces sollicitations.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75211

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1974